

Commune de Waterloo

Calendrier 2012 des collectes de déchets



Fostplus

Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

QUARTIERS 1, 2 (voir listes des rues au verso)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC	5 - 19	2 - 16	1 ^{er} - 15 - 29	12 - 26	10 - 24	7 - 21	5 - 19	2 - 16 - 30	13 - 27	11 - 25	8 - 22	6 - 20
Papiers-cartons	26	23	22	19	19(sa)	14	12	9	6	4	3(sa) - 29	27

QUARTIERS 3, 4 (voir listes des rues au verso)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC	4 - 18	1 ^{er} - 15 - 29	14 - 28	11 - 25	9 - 23	6 - 20	4 - 18	1 ^{er} - 18(sa) - 29	12 - 26	10 - 24	7 - 21	5 - 19
Papiers-cartons	25	22	21	18	16	13	11	8	5	3 - 31	28	26

Pour de plus amples renseignements sur les collectes de déchets, voir au verso.

Remarques importantes :

- Les collectes commencent **dès 6 h du matin**. Prière de sortir vos déchets la veille **à partir de 18 h**.
- Placez-les à **un endroit bien visible** pour les collecteurs.
- **S'ils ne sont pas collectés**, contactez l'IBW au plus tard le lendemain.
Tout appel parvenant après ce jour ne sera plus nécessairement pris en compte.
- En cas de travaux, déposez vos déchets **en début de chantier**.
- Les collectes peuvent ne pas être assurées si les voiries sont inaccessibles pour cause de verglas ou d'enneigement.

Un problème concernant les collectes de déchets
ou les bulles à verre ?

Contactez l'IBW
(Intercommunale du Brabant wallon).

0800 49 057
valmat@ibw.be



Horaires et adresse de votre parc à conteneurs

Chaussée de Nivelles 213, 1420 Braine-l'Alleud, T 02 384 79 65

- **Horaire d'hiver (du 01.10 au 31.03)** : du lundi au vendredi de 7 h à 10 h et de 16 h à 19 h.
Le samedi de 9 h à 14 h.
- **Horaire d'été (du 01.04 au 30.09)** : du lundi au vendredi de 7 h à 10 h et de 15 h à 19 h.
Le samedi de 9 h à 17 h.
- **Jours de fermeture** : les mardis, les dimanches, les jours fériés légaux.

Le parc à conteneurs ferme ses portes 15 minutes avant l'heure prévue.
Le parc à conteneurs sera ouvert le lundi de Pentecôte de 9 h à 14 h.
Les déchets d'origine professionnelle et les camions ne sont pas admis.

Infos : voir www.waterloo.be

Suivez le guide de tri des emballages papiers-cartons et verre

Papiers-cartons

Sacs en papier et boîtes en carton, journaux, revues, dépliants, livres, papier à lettre et pour imprimantes

Interdit

Papiers et cartons souillés ou gras, papier cellophane, papier et sachets en aluminium, papier peint

Collecte en porte-à-porte*

*ou via le parc à conteneurs.

Remarques

- Enlevez le film plastique des publications
- Maximum 1 m³
- Ficelez vos piles de papiers ou mettez-les dans des caisses en carton, bien fermées de max. 15 kg.

A jeter dans la poubelle classique

Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

Aucun autre objet en verre

Verre incolore

Verre coloré

Interdit

Verre résistant aux hautes températures (ex. plats allant au four, plaques en vitrocéramique), porcelaine et céramique, récipients en terre cuite, opaline et cristal, verre plat tel que vitres et miroirs, ampoules et tubes néon

A déposer dans les bulles*

*ou via le parc à conteneurs.

Remarques

- Séparez le verre incolore du verre coloré
- Entièrement vide
- Ni couvercle ni bouchon

A déposer au parc à conteneurs

Remarque

Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre ! Les dépôts sauvages sont passibles de sanctions.



Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.

Suivez le guide de tri des emballages PMC

Bouteilles et flacons en Plastique

Aucun autre emballage ou objet en plastique

Emballages Métalliques

Aussi : aérosols alimentaires et cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques

Cartons à boissons

Collecte en porte-à-porte* dans le sac PMC

*ou via le parc à conteneurs.

Remarques

- Entièrement vide
- Volume maximum : 8 litres
- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC



Interdit

Tous les autres emballages et objets en plastique (pots, barquettes, sacs en plastique, films...), frigolite et papier aluminium

A jeter dans la poubelle classique

Remarques

- Les emballages qui ont contenu des substances toxiques ou corrosives sont interdits dans le sac bleu
- Les seringues sont à déposer au parc à conteneurs



Commune de Waterloo

Collectes des ordures ménagères

Quartier 1 : lundi • Quartier 2 : jeudi • Quartier 3 : mardi • Quartier 4 : vendredi

Pour connaître les jours des collectes dans votre rue, repérez votre quartier en bas de cette page.

S'il s'agit d'un jour férié, la collecte sera assurée le lendemain même si c'est un samedi !!!

Les sacs doivent être sortis la veille du jour de la collecte après 18 heures ou le jour de la collecte avant 6 heures du matin. Placez-les visiblement sur la voie publique et employez les sacs réglementaires de la Commune.

Collectes des déchets encombrants

Quartier 1 : le 7 mars et le 3 octobre • Quartier 2 : le 21 mars et le 17 octobre

Quartier 3 : le 14 mars et le 10 octobre • Quartier 4 : le 28 mars et le 24 octobre

Pour connaître les jours des collectes dans votre rue, repérez votre quartier en bas de cette page. Tous les encombrants doivent être sortis la veille du jour de la collecte à partir de 18 heures ou le jour même avant 6 heures du matin. **Les collectes d'encombrants pouvant s'étaler sur 2 jours, merci de ne pas nous contacter avant le lendemain du jour prévu.**



Accepté à la collecte des encombrants

Tout objet trop grand et/ou trop lourd pour entrer dans un sac poubelle !

Et qui reste dans des limites acceptables pour le collecteur :

volume total maximum : 2 m³ - objets d'un poids inférieur à 50 kg et d'une taille inférieure à 2,1 m x 1,5 m

Grands objets en plastique (bassines, seaux, meubles, tables, chaises, gouttière en PVC, etc.)

Grands objets en métal (bassines, seaux, meubles, tables, chaises, vélos, etc.)

Grands objets en bois (meubles, portes, chaises, châssis, meubles en rotin, etc.)

Tapis, matelas, fauteuils, divans, etc.

Verres plats (miroirs, vitres, carreaux, etc.) (à bien emballer, pensez aux chargeurs !)

Souches, troncs d'arbres et branches de plus de 15 cm de diamètre



Refusé à la collecte des encombrants

Si vos déchets ne correspondent pas à la définition d'un encombrant, nous serons dans l'incapacité de les enlever. Vous serez contraints de les reprendre et de les orienter vers la filière appropriée. Inutile de mettre des déchets dans des sacs noirs ou dans tout autre sac non réglementaire. Les collectes d'encombrants ne sont pas des alternatives aux sacs poubelles payants. Mettez ces déchets dans vos sacs poubelles réglementaires et présentez-les lors des collectes d'ordures ménagères !

Vos encombrants sont mis en centre d'enfouissement technique (décharge). Respectez l'environnement en veillant à ne pas y mettre :

- des déchets qui peuvent être recyclés et/ou valorisés
- des déchets dangereux devant être traités de manière spécifique

TYPE DE DECHET REFUSE	COMMENT LES EVACUER ?	TRAITEMENT PREVU
Petits déchets entrant dans un sac poubelle	→ Sac poubelle d'ordures ménagères (collecte chaque semaine)	Incinération avec récupération d'énergie
PMC	→ Sac poubelle PMC bleu (collecte toutes les 2 semaines)	Recyclage
Papiers-cartons	→ Collecte toutes les 4 semaines	Recyclage
Bouteilles, flacons et bocaux en verre	→ Bulles à verre ou parcs à conteneurs	Recyclage
Equipements électriques et électroniques : lave-vaisselle, lave-linge, frigos, écrans, sèche-cheveux, rasoirs, GSM, mixers, ...	→ Commerçants ou parcs à conteneurs	Réemploi ou recyclage
Déchets verts : tontes de pelouse, tailles de haies, feuilles, petits branchages, ...	→ Collecte des déchets verts, voir ci-dessous → Compostage et broyage à domicile → Parcs à conteneurs (si < 2 m ³) → Plates-formes de compostage de l'IBW à Virginal 067 64 68 77 ou Basse-Wavre 010 84 53 93 (si > 2 m ³)	Compostage
Déchets inertes : lavabos, cuvettes de wc, briquillons, briques, tuiles, carrelages, béton, ...	→ Parcs à conteneurs (si < 2 m ³) → Louer un conteneur (si > 2 m ³)	Recyclage
Déchets spéciaux (petits déchets chimiques) : peinture, pesticides, cirages, batteries de voitures, extincteurs, tubes néon, ...	→ Collectes des petits déchets chimiques, voir ci-dessous → Parcs à conteneurs	Traitements respectueux de l'environnement
Amiante-ciment (« Eternit ») : tôles ondulées, ardoises, tuyaux, ...	→ Sacs spéciaux à double paroi que vous pouvez acheter et reporter dans un centre agréé (voir http://environnement.wallonie.be)	Mise en CET (décharge) spécifique
Pneus	→ Parcs à conteneurs (max 4 pneus par mois et par ménage)	Recyclage
Bonbonnes de gaz	→ Magasins ou stations-service	Valorisation

Sont également exclus tous les déchets d'origine professionnelle et industrielle !

Collectes des déchets verts

Tous les lundis, du 2 avril au 12 novembre 2012 inclus. Les collectes des lundis 9 avril (Pâques) et 28 mai (Pentecôte) sont reportées aux mercredis 11 avril et 30 mai. Les camions peuvent effectuer un premier passage dans certaines rues ces 2 lundis mais ils repasseront de toute façon dans toutes les rues ces 2 mercredis. Les déchets verts (tontes de pelouse, feuilles mortes, fleurs coupées ...) doivent être déposés dans les sacs kraft communaux. Les petits fagots (max 80 cm de long et 4 cm d'épaisseur) seront déposés en un tas ficelé sur le trottoir. **Si les quantités à ramasser sont trop importantes, la collecte se termine le mardi ! Inutile donc de nous téléphoner le lundi !**

Collectes des sapins de Noël

Les lundis 09 et 16 janvier 2012. Les sapins doivent être dénudés de leurs garnitures ainsi que de leur croix.

Collecte des petits déchets chimiques

TOUS LES PREMIERS MERCREDIS DU MOIS DE 15 A 19 H :

Dates : 4 janvier, 1^{er} février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 1^{er} août, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre

Place Jean Jacobs, un camion récolte les piles, pots de peinture, vernis, colle, produits chimiques, aérosols, batteries, tubes d'éclairage, thermomètres, solvants, encre, radiographies, médicaments, huiles et graisses de cuisine, extincteurs, huile de moteur ...

Cette collecte est réservée aux habitants de Waterloo (sont exclues les entreprises). Tout dépôt en dehors de ces heures est considéré comme dépôt clandestin. Vous pouvez également déposer les piles usagées chez les photographes et les médicaments périmés chez les pharmaciens.

Collectes des vêtements usagés

Des conteneurs sont mis à disposition à divers endroits de la Commune. Pour plus de renseignements, contactez l'ASBL TERRE au 04 240 58 58 ou l'ASBL LES PETITS RIENS au 010 22 78 75 ou l'ASBL CURITAS au 02 257 88 10.

Les quartiers

Quartier 1 :

Abeilles(av.), Ancienne Barrière(av.), Annonciades(clos des), Arromanches(av.), Aurore(av.), Bara(chée) entre la rue de l'Infante et la rue Palau, Beaufaulx(rue), Beau Vallon(av.), Belloi(cl.), Benouvillie(av.), Blés d'Or(av.), Bocage(cl.), Bodrissart(rue), Bosquet(cl.), Bruyère(rue), Bruyère-Saint-Jean(rue), Capouillet(av.), Capouillet(pl.), Carante(rue), Cardinal (cl.), Cèdres(av.), Champ Rodange(rue), Chapelle David(rue), Château Rock(av.), Château Tremblant(pl.), Chesnav(av.), Colle(av. J.), Coteau(av.), Dudinsart(dr.),

Dury(rue E.), Église(rue), Église(sent.), Escavée(rue), Essarts(cl.), Étang(rue), Ferme(av.), Fond Thirion(rue), Forestier(rue), Forêt de Soignes(rue), Fosses des Moines(sent.), Frênes(av.), Futaie(cl.), Gai Soleil(av.), Général (cl.), Gouttier(rue), Hêtraie(cl.), Heures Claires(av.), Horizon(cl.), Infante(dr) entre la rue de la Station et la drève des Dix Mètres, Infante(rue), Isabelle(cl.), Jassogne(av. A.), Libellules(av.), Limesenrue(cl.), Long Pireau(ch.), Lucioles(av.), Ma Campagne(cl.), Ma Campagne(rue), Marguerite(dr.), Mattot(rue), Mélézes(av.), Merisiers(av.), Moulin(dr.), Noël(rue), Normandie(av.), Paleau(rue),

Papillons(av.), Pâquerettes(av.), Pastur (rue J.), Patiaux(rue et sent.), Pavéurs(av.), Piles(rue), Postes (ch.), Pré Fichin (cl.), Progrès(rue du), Rombaut(rue), Rose (cl.), Sainte-Gertrude(rue), Saint-Germain (rue), Seigneur Seutin(av. B.), Tancauvillie(av.), Theys(av. E.), Tourneau(av.), Trois Sapins (vl) ; Vallée(av.), Valognes(cl.), Vènerie(cl.), Versant(cl.), Vieux Moulin(cl.), Villequier(av.), Viviers (vl)

Quartier 2 :

Abbaye de Forest(av.), Ange(av.), Aqueuduc(al.), Archers(av.), Argenteuil(dr.), Argenteuil(sq.), Austerlitz(av.), Automne(av.), Avocat(av.), Bara(chée) entre Joli-Bois et la rue de l'Infante, Bergerie(av.), Blücher(av.), Bois(sent.), Bon Dieu de Gibloux(ch.), Calus(rue), Cense(bld), Champ de Mai(av.), Chapelle Musicale(ch.), Chapelle Royale(rue), Château(dr.), Château Jaco (av.), Chevaliers de Malte(av.), Claire(av.), Clairpré(av.), Closière(av.), Commanderie(cl.), Couvent(rue), Croix de Bourgogne(av.), Culée(rue), Dauphins(av.), Delbar(rue Th.),

Dewit(rue R.), Digitales(cl.), Églantines(av.), Été(av.), Floréal(av.), Fond Vandenbosch(rue), Fontainebleau(av.), Forêt(sent.), Fructidor(av.), Gare(pl.), Germinal(cl.), Grand Bois(av.), Hardouin-Mansart(av. J.), Hiver(av.), Hospitaliers de Saint-Jean(av.), Houlette(av.), Hussard(cl.), Iéna(av.), Jacobs(pl. J.), Le Nôtre(av.), Le Vau(av.), Libert(rue F.), Lord Uxbridge(av.), Malmaison(av.), Maloue(ch.), Maloue(cl.), Marengo(av.), Marie-Antoinette(av.), Marie-Louise(av.), Ménil(rue), Messidor(av.), Mûriers(cl.), Napoléon(av.), Ney(av.), Nocés(ch.), Noir Bonhomme(sent.), Nymphes(av.), Orangerie(av.), Paul

de Lorraine(av.), Petit Paris(al.), Prince Albert(av.), Prince d'Orange(av.), Printemps(av.), Quatre Saisons(av.), Reine Astrid(av.), Renoncles(cl.), Richelle(dr) entre la chaussée de Bruxelles et la chaussée de Tervuren, Riveline(av.), Rivoli(cl.), Rocailles(cl.), Roi Soleil(av.), Rolin(bld H.), Roton(ch.), Saint-Roch(cl.), Saules(av.), Schattens(av.), Sorbiers(av.), Station(rue), Taillis(av.), Templiers(cl.), Tervuren(chée) entre la drève Richelle et l'avenue Brassine, Thermidor(av.), Tilleuls(av.), Triasons(av.), Tritons(av.), t'Serclaes(sent.), Verbeek(rue M.), Versailles(av.), Violette(cl.), Wagram(cl.), Wellington(av.).

Quartier 3 :

Acacias(av.), Anémones(cl.), Aubépine(sent.), Beau Séjour(av.), Beau Séjour(cl.), Bécasse(sent.), Bécasses(av.), Belle-Vue(av.), Bleuets(av.), Bon Air(av.), Bourgys(av. H.), Braconniers(cl.), Campanules(cl.), Canard Sauvage(av.), Cerisiers(cl.), Chasseurs(av.), Chasseurs(dr.), Châtaigniers(dr.), Chevreuil(al.), Cigognes(cl. des), Coquelicots(av.), Cor de Chasse(av.), Croix du Feu(av.), Cytises(cl.), Diane (av.), Differdange(cl.), Dix Mètres(dr.), Écureuil(cl.), Écuver(av.), Érables(av.),

Faisan(av.), Faucon(av.), Florida(av.), Garde(dr.), Genêts(cl.), Gibecière(cl.), Grives(av.), Hironnelles(av.), Iris(cl.), Léopold III(av.), Lilas(av.), Manoir(av.), Marronniers(dr.), Merles(av.), Mésanges(av.), Meute(dr.), Nations-Unies(av.), Ontario(rue), Orchidées(av.), Perdrix(av.), Petits Champs(av.), Pinsons(av.), Prince Baudouin(av.), Princesse Joséphine-Charlotte(av.), Québec(cl.), Rambouillet(cl.), Ramée(av.), Renard(cl.), Rhode(sent.), Rossignols(av.), Sansonnets(av.), Sarcelles(av.), Tulipes(cl.), Vert Bocage(av.).

Quartier 4 :

Abbaye d'Aywiers(av.), Alliés(av.), Anglais(av.), Argenteuil(av.), Babau(rue), Balance(av.), Baraques(ch.), Baudelaire(cl.), Beauvoisin(av.), Bel-Air(av.), Bélier(av.), Bérine(cl.), Bois des Aulnes(dr.), Brise(cl.), Brocard(dr.), Bruxelles(chée), Byron(av. Lord), Capricorne(av.), Carmel(dr.), Catomoreau(ch.), Centaure(av.), 112ème(av.), Champ du Roussart, Charleroi(chée), Château d'Eucl(al.), Cigales(al.), Clairière(cl.), Cocinelles(al.), Coleau(rue), Combattants(av.), Constellations(av.),

Coq(rue), Cosaques(ch.), Cotton(av. du Sergent), Croix(rue), Croix du Sud(av.), Creux(ch.), David(av. L.), De Lancey(cl.), Dimont(rue), Dryades(av.), Dumas(av. A.), Écossais(cl.), Elfes(cl.), Éolienne(cl.), Étoile Polaire(av.), Fleischman(av. des Fr.), Fontaine(cl.), Fougères(cl.), Galaxie(av.), Gallois(cl.), Gaz (rue du) Gémeaux(av.), Giberne(cl.), Giroles(cl.), Grange(rue), Grillons(al.), Houssaye(av. H.), Hugo(rue V.), Jupiter(av.), Lachouque(av. du Com.), Las Cases(cl.), Licorne(av.), Lion(rte), Longchamp(av.), Louvain(chée), Madelin(av. L.),

Marie-Thérèse(av.), Marnières(av.), Méreault(dr.), Mercer(av. C.), Minerve(av.), Mont(ch.), Mont-Saint-Jean(chée), Neptune(av.), Nivelles(chée), Obecq(rue), Paix(rue), Palombes(cl.), Papelotte(ch.), Pégase(cl.), Phalènes(al.), Prince Charles(av.), Prince Royal(av.), Princesse Paola(av.), Ransbeek(ch.), Reine(cl.), Reine Elisabeth(av.), Richelle(dr) entre la chaussée de Tervuren et la chaussée de Louvain, Rose des Vents(av.), Roseraie(av.), Roussart(rue), Roussettes(ch.), Sabretache(cl.), Sagittaire(av.), Sainte-Anne(rue), Scott(av. S.W.),

Sylve(cl.), Tervuren(chée) entre la place Émile Vandervelde et la drève Richelle, Tondeur(av. V.), Vallons(av.), Vandervelde(pl. E.), Vannette(dr.), Vénus(av.), Verseau(av.), Vieille Source(av.), Vieux Amis(av.), Zodiaque(av.).

Vos déchets n'ont pas été collectés ?

Pour les collectes d'ordures ménagères, d'encombrants, de PMC, de papiers-cartons et de déchets verts, si vous avez respecté les consignes et que vos déchets n'ont pas été collectés, contactez l'IBW (Intercommunale du Brabant wallon) :

Tél. gratuit :

0800 49 057

E-mail :

valmat@ibw.be

Pour les collectes de sapins de Noël et des petits déchets chimiques, contactez le Service éco-conseil de la Commune de Waterloo : 02 352 99 14

Pour tout renseignement complémentaire sur la gestion des déchets, visitez le site internet de l'IBW : www.ibw.be ou celui de la commune de Waterloo : www.waterloo.be